

The logo consists of two white geometric shapes: a smaller triangle pointing upwards and to the right, and a larger triangle pointing upwards and to the right, overlapping the smaller one.

INSTITUT DES
ACTUAIRES

Atelier PRIIPs

Congrès des Actuaires
23 juin 2017

Sommaire

- Introduction
- PRIIPs Fonds euros
- Retour d'expérience sur la mise en œuvre opérationnelle
- Blockchain : utile pour PRIIPs ?
- Echanges avec la salle

Intervenants:

Jean-Philippe Médecin, CNP Assurances

Ludovic Cohen, Allianz France

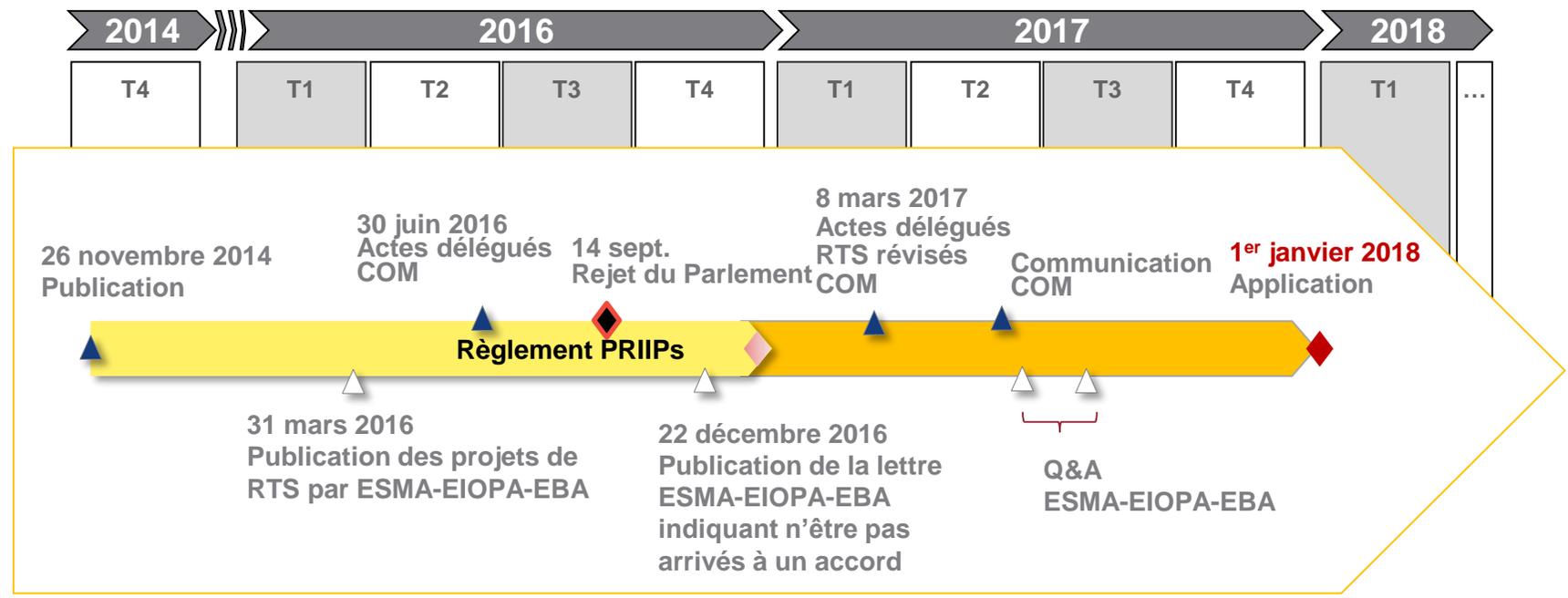
Clément Bergé-Lefranc, Ledgys

Animé par Pauline de Chatillon, EY

Introduction

Pauline de Chatillon, EY

Atelier PRIIPs



Légende

- ▲ COM: Commission européenne
- △ ESMA-EIOPA-EBA
- ◆ Date d'application

Atelier PRIIPs

Document D'informations clés

Objectif
Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Produit
[Nom du produit][Nom de l'initiateur du PRIIP][le cas échéant: ISIN ou IUP][site web de l'initiateur du PRIIP] Appelez le [numéro de téléphone] pour de plus amples informations

[Avertissement (le cas échéant) Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre].

En quoi consiste ce produit?

Type

Objectifs

Investisseurs de détail visés

[Assurance: avantages et coûts]

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque
Description du profil de risque et de rémunération
Indicateur synthétique de risque (ISR)
Modèle et textes de présentation de l'ISR figurant à l'annexe III, y compris concernant les pertes maximales: Est-ce que je risque de perdre tout le capital investi? Est-ce que je risque de devoir assumer des obligations ou engagements financiers supplémentaires? Mon capital est-il protégé du risque de marché?



Risque le plus faible Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit [x années/jusqu'à la date du [en l'absence d'échéance précise]] [le cas échéant] Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Scénarios de performance
Modèle et textes de présentation des scénarios de performance figurant à l'annexe V, y compris, le cas échéant, des informations sur les conditions de rendement pour les investisseurs de détail ou les plafonds de performances intégrés, et une déclaration indiquant que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'investisseur de détail peut avoir des conséquences sur les sommes effectivement versées

Table with columns: Investissement [], Scénarios, 1 an, (3) ans, (5) ans (Période de détention recommandée). Rows include: Scénario de tensions, Scénario défavorable, Scénario intermédiaire, Scénario favorable.

Que se passe-t-il si [nom de l'initiateur du PRIIP] n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Indiquer s'il existe un système de garantie, le nom du garant ou de l'opérateur du système d'indemnisation des investisseurs, et les risques couverts et ceux qui ne le sont pas.

Que va me coûter cet investissement?

Coûts au fil du temps
Modèle et textes de présentation figurant à l'annexe VII

Table with columns: Investissement de Scénarios [10 000 €], Si vous sortez après [1] an, Si vous sortez après [la période de détention recommandée/2], Si vous sortez [à la fin de la période de détention recommandée]. Rows include: Coûts totaux, Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an.

Que va me coûter cet investissement?

Composition des coûts
Modèle et textes de présentation figurant à l'annexe VII
Explication des informations à inclure dans les autres coûts de distribution

Table titled 'Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an'. Columns: Coûts ponctuels, Coûts récurrents, Coûts accessoires. Rows: Coûts d'entrée, Coûts de sortie, Coûts de transaction de portefeuille, Autres coûts récurrents, Commissions liées aux résultats, Commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée [minimale requise]: [x]

Informations sur la possibilité et les conditions d'un désinvestissement avant échéance, et sur les frais et pénalités éventuellement applicables. Information sur les conséquences d'une sortie avant l'échéance ou la fin de la période de détention recommandée

Comment puis-je formuler une réclamation?

Autres informations pertinentes

FONDS EURO

Jean-Philippe Médecin, CNP Assurances

- Le fonds euro appartient à la catégorie 4 des produits tels que définis par PRIIPS (produit avec participation aux bénéfices)
- Le document d'informations clés générique PRIIPS comporte 8 sections
- Focus sur la section **Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?**, composée de deux sous-sections

Modèle de KID (Annexe I du Règlement PRIIPS)

Document D'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

[Nom du produit][Nom de l'initiateur du PRIIP][le cas échéant: ISIN ou IUP][site web de l'initiateur du PRIIP] Appelez le [numéro de téléphone] pour de plus amples informations [Autorité compétente de l'initiateur du PRIIP pour le document d'informations clés][date de production du document d'informations clés]

[Avertissement (le cas échéant) Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre].

En quoi consiste ce produit?

Type

Objectifs

Investisseurs de détail visés

[Assurance: avantages et coûts]

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque

Description du profil de risque et de rémunération
Indicateur synthétique de risque (ISR)
Modèle et textes de présentation de l'ISR figurant à l'annexe III, y compris concernant les pertes maximales: Est-ce que je risque de perdre tout le capital investi? Est-ce que je risque de devoir assumer des obligations ou engagements financiers supplémentaires? Mon capital est-il protégé du risque de marché?

Scénarios de performance

Modèle et textes de présentation des scénarios de performance figurant à l'annexe V, y compris, le cas échéant, des informations sur les conditions de rendement pour les investisseurs de détail ou les plafonds de performances intégrés, et une déclaration indiquant que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'investisseur de détail peut avoir des conséquences sur les sommes effectivement versées

Que se passe-t-il si [nom de l'initiateur du PRIIP] n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Indiquer s'il existe un système de garantie, le nom du garant ou de l'opérateur du système d'indemnisation des investisseurs, et les risques couverts et ceux qui ne le sont pas.

Que va me coûter cet investissement?

Coûts au fil

Modèle et textes de présentation figurant à l'annexe VII

du temps

Composition

Modèle et textes de présentation figurant à l'annexe VII

des coûts

Explication des informations à inclure dans les autres coûts de distribution

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée [minimale requise]: [x]

Informations sur la possibilité et les conditions d'un désinvestissement avant échéance, et sur les frais et pénalités éventuellement applicables. Information sur les conséquences d'une sortie avant l'échéance ou la fin de la période de détention recommandée

Comment puis-je formuler une réclamation?

Autres informations pertinentes

Section : Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

- **Indicateur synthétique de risque (ISR):** échelle de 1 (moins risqué) à 7 (plus risqué), défini par le croisement de 2 paramètres:
 - **Mesure du risque de marché (MRM):** « Le risque de marché est mesuré par la volatilité annualisée correspondant à la VaR pour un niveau de confiance de 97,5 % sur la période de détention recommandée »
 - **Mesure du risque de crédit (MRC):** le risque du crédit du fonds euros sera celui de l'assureur

- **Scénarios de performance:**
 - **3 scénarios** calculés à partir de décile d'une distribution à partir de 10 000 scénarios
 - ✓ scénario favorable (1er décile)
 - ✓ scénario médian (5ème décile)
 - ✓ scénario défavorable (9ème décile),

 - **1 scénario** de tensions

Paramètre essentiel

- **Paramètre essentiel à définir ayant un impact à la fois sur :**
 - les scénarios de performances ;
 - l'indicateur synthétique de risque.

DURÉE MINIMALE DE DÉTENTION

- Suite aux débats lors du groupe de travail de l'IA sur le fonds euro-Priips, il ressort qu'une majorité d'assureurs s'orienterait vers une durée de **1 an.**

- **Arguments**

- **Indicateur de risque: avec une durée de 1 an, l'indicateur synthétique de risque devrait s'améliorer d'un point (par rapport à 8 ans)**

- « Pour les PRIIP de catégorie 4 qui se caractérisent par une protection inconditionnelle du capital, l'initiateur peut partir de l'hypothèse que la VaR pour un niveau de confiance de 97,5 % est égale au niveau de protection inconditionnelle du capital à la fin de la période de détention recommandée, actualisé à la date actuelle par application du taux attendu d'actualisation sans risque. » (*Annexe II, article 29*)

- **Frais et Fiscalité:**

- pour éviter le sujet de la durée minimale pour amortir les frais d'entrée et celui de la fiscalité, la durée minimale de 8 ans serait uniquement mentionnée au niveau du KID produit.

Calcul ISR

MRM avec durée de
détention de 1 an

MRM avec durée de
détention de 8 ans



Risque de marché		MR1	MR2	MR3	MR4	MR5	MR6	MR7
Risque de crédit	Classe de MRC	MR1	MR2	MR3	MR4	MR5	MR6	MR7
	RC1	1	2	3	4	5	6	7
	RC2	1	2	3	4	5	6	7
	RC3	3	3	3	4	5	6	7
	RC4	5	5	5	5	5	6	7
	RC5	5	5	5	5	5	6	7
	RC6	6	6	6	6	6	6	7

Risque crédit CNP

Durée de détention : justifications (2/2)

➤ **Marketing :**

- un fonds euro est moins risqué qu'un fonds action donc la durée de détention devrait être inférieure
- avec une durée de 8 ans, il faut aussi afficher les performances au bout de 1 an et de 4 ans

➤ **Calculs:**

- il sera plus simple d'effectuer des projections crédibles de distribution de la PB à 1 an plutôt qu'à 8 ans.

➤ **Méthode de projection définie par l'article 34 (annexe IV)**

- Modèle: celui utilisé pour le Bilan Solvabilité 2
- Chiffre d'affaires
- Définition de la part discrétionnaire

Article 34

34. Pour les produits d'investissement fondés sur l'assurance, les éléments suivants s'appliquent en plus des méthodes mentionnées ci-dessus, notamment au point 15, lors du calcul des scénarios de performance en ce qui concerne l'investissement:
- a) la participation aux bénéfices futurs est prise en compte;
 - b) les hypothèses relatives aux participations aux bénéfices futures sont conformes aux hypothèses de taux de rendement annuel des actifs sous-jacents;
 - c) les hypothèses sur la répartition des bénéfices futurs entre l'initiateur du PRIIP et l'investisseur de détail ainsi que les autres hypothèses relatives à la répartition des bénéfices futurs sont réalistes et conformes aux pratiques et à la stratégie d'entreprise actuelles de l'initiateur du PRIIP. Lorsque des éléments suffisants attestent que l'entreprise va modifier ses pratiques ou sa stratégie, les hypothèses sur la répartition des bénéfices futurs sont conformes aux pratiques ou à la stratégie telles que modifiées. Pour les prestataires d'assurance vie relevant de la directive 2009/138/CE, ces hypothèses sont conformes aux hypothèses relatives aux futures décisions de gestion utilisées pour la valorisation des provisions techniques aux fins du bilan Solvabilité II;
 - d) lorsqu'une composante de la performance concerne une participation aux bénéfices versée de manière discrétionnaire, cette composante n'est incluse que dans les scénarios de performance favorables;
 - e) les scénarios de performance sont calculés sur la base des montants d'investissement indiqués au point 32 de la présente annexe.

➤ Divers niveaux de coûts:

- Coûts ponctuels et coûts récurrents
- Coûts gestion du support (et du contrat)
- Mécanisme de partage des bénéfices (annexe VI, article 50)
- Frais impactant la performance financière:
 - coûts de gestion financières (lignes directes, OPCVM, ...)
 - coûts de frottement: e.g. coûts de transactions

Retour d'expérience sur la mise en œuvre opérationnelle

Ludovic Cohen, Allianz France

De nombreux challenges opérationnels...

- Des milliers de documents à produire
- Un process de mise à jour complexe
- Les cas spécifiques du fonds euros, de la gestion profilée et des titres vifs
- De façon générale, de nombreuses questions en suspens
- ... mais une opportunité de dématérialiser nos processus !

Le choix de s'appuyer sur IDS, société du Groupe

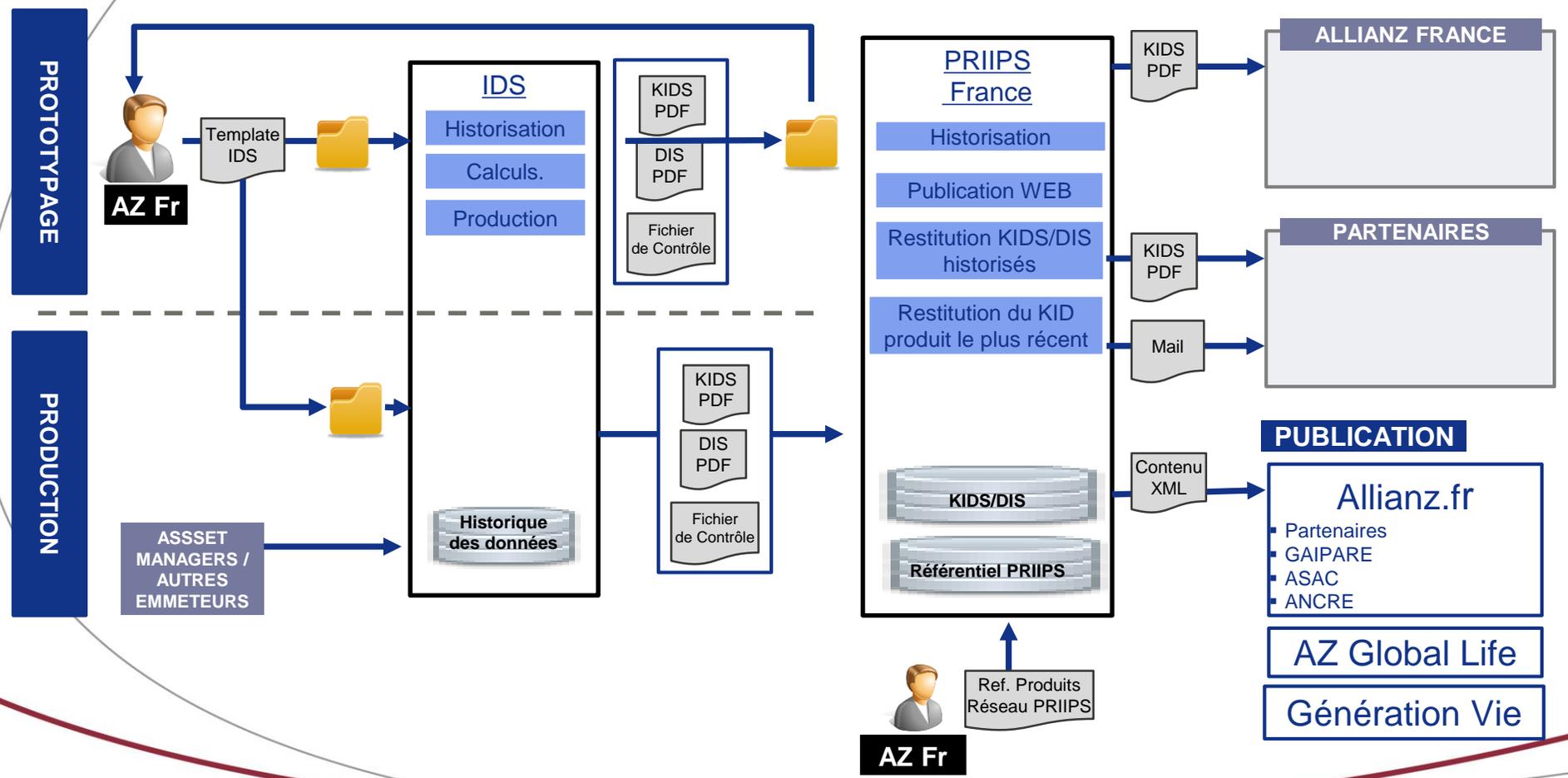
- Près de 40 produits et plus de 2 500 sous-jacents à intégrer (initialisation et mise à jour), rendant le sujet impossible à traiter exclusivement en interne Allianz France
- Investment Data Services (IDS), une filiale du groupe Allianz qui réalise les DICIs d'Allianz Global Investors et de Pimco, mais également certains reportings sur les investissements Allianz et éléments calculatoires pour Solvency II

- Allianz France fournit le référentiel des produits/supports (y compris les éléments de coûts), ainsi que les éléments concernant les fonds euros, les UCs spécifiques et les profils de gestion
- Allianz France met en place les accords avec les Asset Managers spécifiques à la France
- IDS récupère l'ensemble des données des AM et d'AZ France, effectue les calculs nécessaires et fournit les pdfs associés (création et mise à jour)

Illustration

PRODUCTION

PROCESSUS DE VENTE



Les enjeux résiduels pour Allianz

- Les process de validation (notamment pour les mises à jour) et le partage de responsabilité avec IDS
- Les calculs sur le fonds euros et les profils de gestion
- De potentielles interférences entre les positions du Groupe Allianz et du marché français

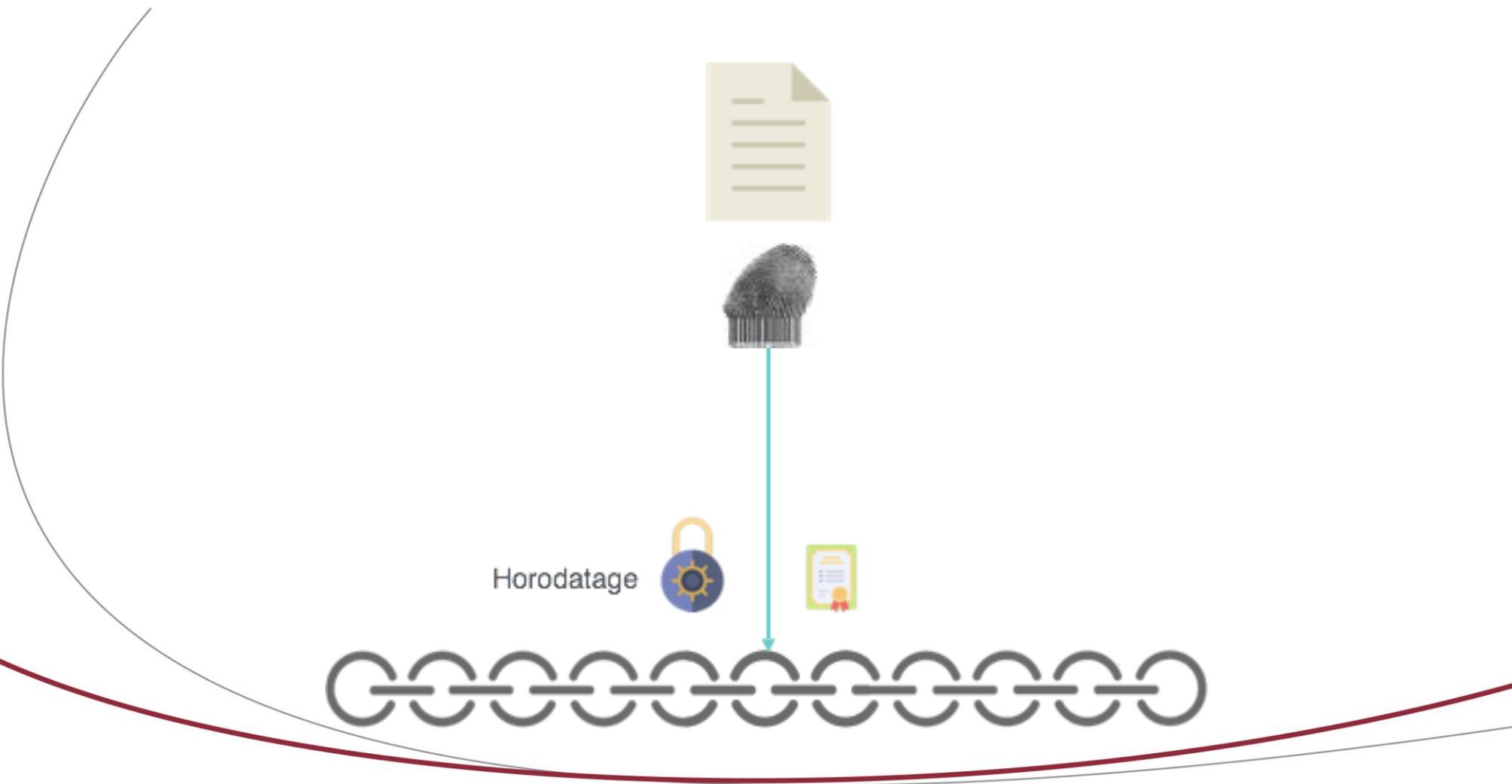
Blockchain

Clément Bergé-Lefranc, Ledgys

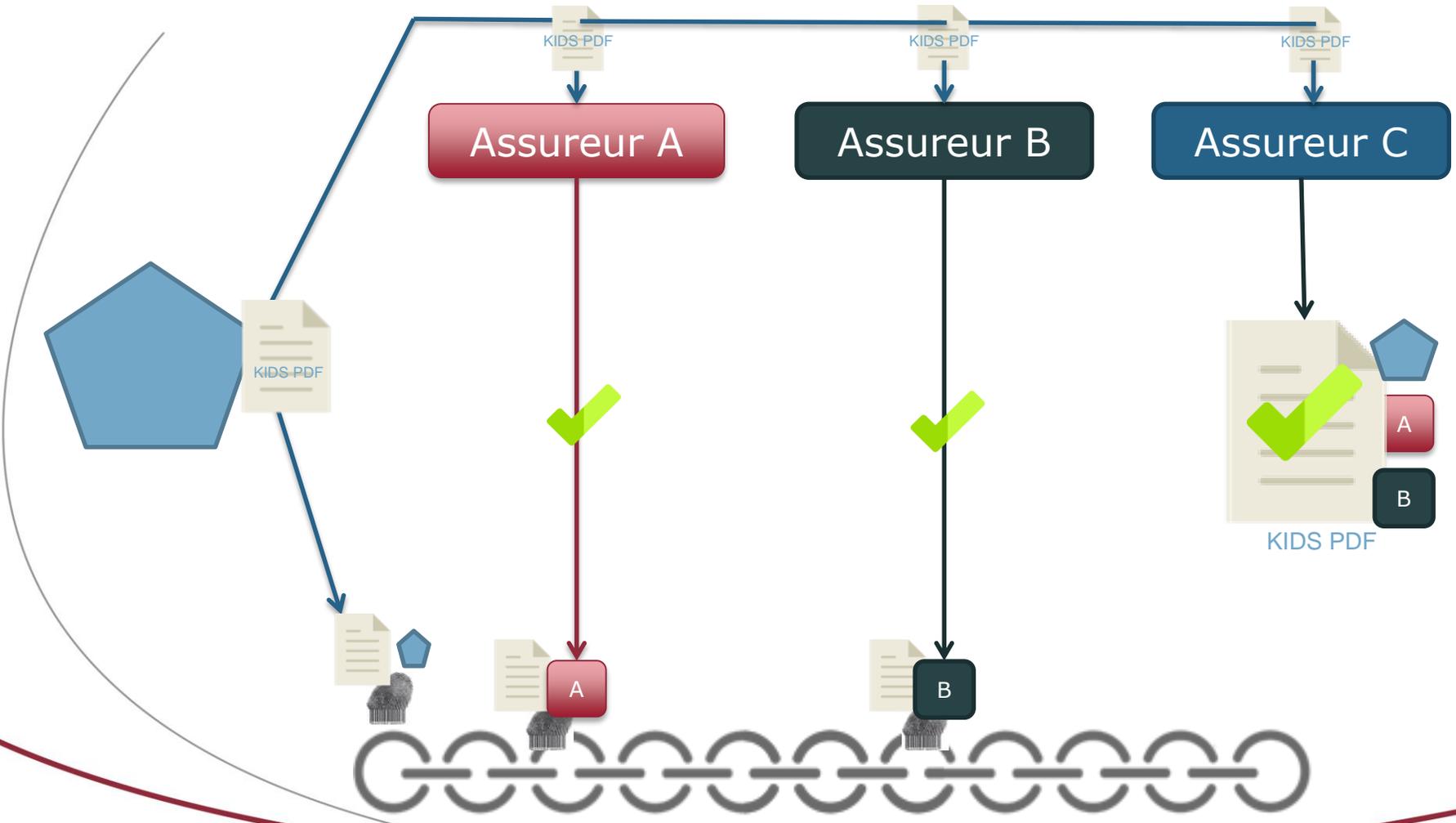
Protocole décentralisé (sans organe central de contrôle) qui permet de certifier et sécuriser des échanges entre des acteurs qui ne se connaissent pas pour transférer de la valeur

CERTIFIER – TRACER - AUTHENTIFIER

La Blockchain et horodatage



La Blockchain et PRIIPs pour les titres vifs



Echanges avec la salle



PRIIPs, une affaire à suivre...